

La vague de suicides emporte France Télécom sur le terrain judiciaire

Le douloureux problème des suicides chez France Télécom se déplace sur le terrain judiciaire. Le parquet de Paris doit ouvrir une **information judiciaire** portant sur les suicides de 35 salariés de l'opérateur recensés entre 2008 et 2009. Il vient en effet de signer un réquisitoire introductif en vue de désigner un juge d'instruction.

Cette procédure fait suite à la **plainte déposée en décembre dernier par le syndicat Sud PTT** pour «*mise en danger de la vie d'autrui*». La décision du parquet est également motivée par [le rapport de l'inspection du travail](#) qui dénonçait «*la politique de réorganisation et de management*» initiée dans l'entreprise depuis 2006 et surtout les infractions «*de nature à porter des atteintes graves à la santé des travailleurs*». Un rapport accablant pour la direction de **Didier Lombard** épaulé de [Pierre-Louis Wenes](#), à l'époque, et dans lequel l'inspectrice du travail **Sylvie Catala** pointait l'objectif de l'entreprise de réduire la masse salariale de 22 000 salariés.

Parallèlement, l'opérateur est confronté à une autre affaire judiciaire. Une **information judiciaire pour «homicide involontaire»** avait été ouverte le 15 mars dernier par le Procureur de la République de Besançon concernant le [suicide d'un salarié de Besançon](#) intervenu en août 2009. Le suicidé, un jeune homme de 28 ans, avait laissé une lettre où il mettait en cause la gestion de France Télécom. A l'époque, le Parquet de Besançon avait estimé qu'il était impossible d'établir un lien direct entre la pression professionnelle et les problèmes personnels du jeune salarié. La remise du rapport de l'inspection du travail aura certainement motivé l'analyse contradictoire du procureur de la République.